



ASSOCIATION DE PREVOYANCE SANTE

Association loi du 1^{er} juillet 1901

Enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922002348

Siège social : Tour Neptune - Case Courrier 0804 –

20, place de Seine – La Défense 1 –

92400 Courbevoie

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 SEPTEMBRE 2017

Sur convocation du Président M. Robert BARGET, les adhérents de l'Association de Prévoyance Santé (ADPS) ont été conviés à se réunir en Assemblée Générale Mixte dans sa forme Ordinaire et Extraordinaire, le vendredi 8 septembre 2017 à 10h30, Tour Neptune-Salle Dugay Trouin-20 Place de Seine – 92086 Paris La Défense, par convocation :

- individuelle accompagnant le magazine « Echos Santé » adressé le 30 juin 2016 aux adhérents souscripteurs d'un contrat Santé ou de Prévoyance à titre individuel.
- individuelle envoyée par courriel, le 4 juillet 2017, aux adhérents, chef d'entreprise souscripteurs d'un contrat Allianz Composio Entreprise (ACE) et ou d'un contrat Allianz Prévoyance Entreprise (APE).

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque Administrateur et Adhérent présent lors de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Sont présents et ont signé la feuille de présence en qualité d'Administrateurs :

M. Christian AUGUSTE-DORMEUIL

M. Robert BARGET

M. Alain BERTRAND

Mme Anne-Marie BOUISSON

M. Joël BOUZIN

Mme Claudine CADIOU

Mme Marie-Annick CHOLET

Mme Catherine COZIGOU

Mme Andrée DEBERT

Mme Simone DELAFOSSE

Mme Anne-Marie FRANFOR

Mme Françoise GUILHERMET

M. Alain HORNOY

M. Michel JOMAT

M. Philippe MARECHAL

Mme Ycolle ROYER

Sont absents et excusés les Administrateurs suivants :

M. Alain JUCHAT

M. Robert PERIER

Mme Nathalie CALDEIRA

Mme Nathalie THOOL

6 163 

Ont démissionné en 2017 :

M. Michel MENARD, le 27 avril 2017

M. Philippe DEVISSCHER, le 27 avril 2017

Nomination du Secrétaire de séance

Sur proposition du Président, Martin PIOLLET est nommé Secrétaire de séance.

Feuille de présence

La feuille de présence est certifiée conforme par le Président et par le Secrétaire de séance.

Pouvoirs

Il est fait état des pouvoirs reçus en faveur de :

- 2 168 Président Robert BARGET (nominatifs et en blanc) :

Quorum

En préambule, le Président M. Robert BARGET rappelle que les règles de convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont définies aux articles 13 et 14 des statuts de l'Association.

En application de l'article 13-8 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si 1000 adhérents ou 1/30ème des adhérents au moins sont présents ou représentés.

Si lors de la 1ère convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une 2ème Assemblée sera convoquée. Elle délibèrera alors valablement quel que soit le nombre des adhérents présents ou représentés. Dans cette hypothèse, la convocation pour la 1^{ère} Assemblée Générale vaudra pour la 2^{ème} Assemblée Générale qui se réunira sur le même ordre du jour, dans les conditions indiquées dans la convocation adressée aux adhérents.

Le quorum requis a été atteint lors de la première convocation (2 168 pouvoirs), Robert Barget Président de l'ADPS et Claudine Cadiou Secrétaire Générale de l'ADPS ouvrent la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire à 10h45.

Ordre du jour

I - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Préambule : Allocution de bienvenue du Président ;

1 Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générale du 17 juin 2016 ;

Résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2016.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature and the initials 'RD' followed by the number '2'.

2 Approbation du rapport d'activité 2016 du Conseil d'Administration ;

Résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'année 2016.

3 Approbation du rapport du Trésorier sur les opérations et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice ;

Résolution : L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve le rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'il lui a été présenté et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 1095 K€ en report à nouveau.

4 Quitus aux Administrateurs ;

Résolution : L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2016.

5 Renouvellement et élection des membres du Conseil d'Administration;

Résolution : L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, désigne Monsieur Thierry GAILLARD en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, désigne Madame Corine HUGON en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, désigne Monsieur François LE PETIT en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, désigne Monsieur Christian MOLINARI en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, désigne Monsieur Frédéric RATTO en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Christian AUGUSTE-DORMEUIL en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Robert BARGET en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain BERTRAND en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Joël BOUZIN en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marie-Annick CHOLET en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Catherine COZIGOU en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Andrée DEBERT en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Anne-Marie FRANFOR en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Françoise GUILHERMET en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain HORNOY en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain JUCHAT en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe MARECHAL en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve parmi les candidats présentés par l'assureur partenaire le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Claudine CADIOU en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve parmi les candidats présentés par l'assureur partenaire le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Nathalie CALDEIRA en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.


Résolution : L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve parmi les candidats présentés par l'assureur partenaire le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Nathalie THOOL en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.

6 Renouvellement des délégations de l'Assemblée Générale données au Conseil d'Administration relatives à l'adaptation des contrats avec les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles ;

Résolution : L'Assemblée générale décide, dans la limite des dispositions du second alinéa du II de l'article L.141-7 du code des assurances, de renouveler le mandat donné au Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois afin de négocier et signer tout avenant rendu nécessaire pour mettre en conformité les contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association de Prévoyance Santé avec les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles. En cas de signature d'un ou plusieurs avenants, le Conseil d'Administration en fera rapport à la plus proche Assemblée Générale.

7 Toute autre question de la compétence de l'Assemblée Générale ;

8 Informations générales et perspectives 2017.


NB 4

II- DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

9 Approbation de modifications statutaires :

- Modification de l'article 3 des statuts intitulé « Objet de l'Association » afin de permettre à l'Association de répondre, en regard de son expertise développée en matière d'aides et d'actions sociales, à toutes demandes de l'Assureur partenaire en vue de fournir des avis relatifs à la mise en œuvre par ce dernier des prestations d'action sociale.
- Modification de l'article 6 des statuts intitulé « Composition de l'Association » afin d'autoriser les entreprises, ayant préalablement souscrit un contrat d'assurance collectif auprès de l'assureur partenaire, d'adhérer à l'Association en direct au profit de leurs salariés couverts au titre de ce contrat.
- Modification des articles 12.4.2 intitulé « Compétences du Conseil d'Administration » et 13.12 intitulé « Compétences de l'Assemblée Générale Ordinaire » des statuts, suite à la modification du second alinéa du II de l'article L.141-7 du code des assurances par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, afin de préciser que l'Assemblée Générale a seule qualité pour autoriser la modification des dispositions essentielles des contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association.
- Ajout d'un nouvel article qui acte l'évolution de l'organisation de l'Association tenant à la mise en place de Commissions spécialisées, et précise la composition, les missions et pouvoirs respectifs de ces Commissions.

De manière plus générale, l'Association de Prévoyance Santé a décidé de modifier ses statuts afin de les rendre plus actuels et ainsi de modifier certains articles.

Résolution : L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des motifs conduisant à des modifications des statuts, décide d'approuver ces modifications dans leur globalité et telles que reprises dans les termes de la version des nouveaux statuts à disposition

III - DE LA COMPETENCE COMMUNE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE :

10 Pouvoirs à donner pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

Résolution : L'Assemblée générale a donné tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Mixte, à l'effet d'effectuer toutes les formalités auprès de toutes autorités compétentes.



Claudine CADIOU, Secrétaire Générale de l'ADPS présente les points de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2016

Les Adhérents ont pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2016 et n'ont pas de question, il est procédé à son approbation.

- *L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2016 par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.*

2. Approbation du rapport d'activité 2016 du Conseil d'Administration

En préambule, Claudine CADIOU rappelle aux Adhérents que l'ADPS, association souscriptrice de contrats d'assurance individuelle et collective auprès d'Allianz dans le domaine de la santé et de la prévoyance regroupe plus de 440.000 adhérents assurés Santé & Prévoyance Individuelle ainsi que plus de 38 000 entreprises adhérentes au profit de leurs salariés.

Elle a pour objet :

- de développer la protection Santé Prévoyance, notamment pour les TNS (loi Madelin) et faire adhérer les entreprises à des contrats collectifs au profit de leurs salariés
- d'aider les adhérents/assurés en difficulté (aide sociale),
- de soutenir les associations et établissements qui œuvrent dans le domaine de la santé,
- de faire de l'information sur la santé et la protection sociale (magazine « Echos Santé », lettre aux chefs d'entreprise, site internet).
- de mener des actions de prévention santé sur le thème « Bien Vivre pour Bien Vieillir »,
- de soutenir la recherche médicale notamment sur la prévention du vieillissement (avec l'Institut Européen d'Expertise en Physiologie et l'Institut de la Vision),

Claudine CADIOU rappelle qu'au-delà des activités courantes de l'Association, ses principales activités depuis l'Assemblée Générale du 17 juin 2016 ont été les suivantes :

- **Conseil d'Administration :**

Le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois, en février 2016 et en octobre 2016. Chacune de ces réunions a été précédée d'une réunion de Bureau.

- **Informations / Prévention :**

- Magazine Echos Santé : Il est envoyé 3 fois par an aux adhérents assurés individuels (440 587 exemplaires envoyés au mois de juin 2017). Chaque numéro livre des tendances, des chiffres, des brèves et un sujet de fond autour de la santé. L'actualité de l'ADPS figure également dans les pages dédiées du magazine.



- Vigi'Santé (lancement en 2016) : Lettre électronique envoyée 3 fois par an aux adhérents, chef d'entreprise, souscripteurs d'un contrat collectif Allianz Compositio Entreprise (ACE) et ou d'un contrat collectif Allianz Prévoyance Entreprise (APE) (38 145 courriels envoyés en juin 2017).
Diverses informations en matière de santé, une rubrique prévention et un point réglementaire alimentent cette lettre électronique. Son taux d'ouverture oscille entre 13 et 20 % ce qui se situe dans la moyenne de notre secteur.
- **Soutien à la recherche médicale/ Partenariats nationaux :**

L'ADPS apporte son soutien financier à des projets de recherche à travers 3 partenariats :

- Un partenariat avec l'I.E.E.P. de 2012 à 2014, renouvelé pour 3 ans (2015-2017) avec les équipes du Pr. Gérard FRIEDLANDER sur la prévention du vieillissement et une dotation globale de 80 000 €. Dans le cadre de ce partenariat, l'ADPS attribue depuis 2012 un Prix de Recherche qui soutient chaque année un chercheur menant des recherches pour mieux comprendre les mécanismes du vieillissement sur des modèles vivants à longévité exceptionnelle. La remise du Prix ADPS 2016 de Recherche sur la Prévention du Vieillissement, d'un montant de 15 000 €, a été réalisée le 27 mars 2017 à l'occasion de la journée de la recherche médicale Allianz.
- Un partenariat avec l'Institut de la Vision (2014-2015-2016) pour financer les travaux de l'équipe du Dr. Florian SENNLAUB sur le rôle des macrophages dans la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Une dotation de 50 000 € a été versée en 2016, dernière année du partenariat qui n'a pas été renouvelé en 2017.
- Un partenariat avec l'association « La Tomate contre la dystonie » renouvelé en 2016 avec une dotation de 10 000 €. L'ADPS accompagne la « Randonnée de Cyclotourisme » entre Marmande et Montlhéry afin de collecter des fonds pour soutenir les travaux de recherches du Professeur COUBES contre la Dystonie, maladie neurologique caractérisée par des troubles moteurs qui se manifestent par des contractions musculaires involontaires.

Autre partenariat national : «EuroNordicWalk Vercors 2016». Il s'inscrit dans l'objectif de prévention de l'ADPS : «Bien Vivre pour Bien Vieillir ». L'ADPS s'est donné pour mission de promouvoir les bons comportements contribuant à la préservation du capital santé de chacun pour vieillir en bonne santé : activité physique, nutrition, lien social, activité cérébrale. La marche nordique est une activité physique bénéfique pour la santé, intergénérationnelle, conviviale, accessible à tous quelle que soit sa condition physique.

En 2016 l'ADPS a renouvelé le partenariat «EuroNordicWalk Vercors », 1^{er} rassemblement Européen de marche nordique qui s'est tenu à Lans en Vercors du 19 au 21 juin 2016, (dotation 40 000 €). La présence de l'ADPS est très marquée grâce à l'affichage de son nouveau logo sur tous les supports de la manifestation. De nombreux sportifs et visiteurs ont fait une halte au stand de l'ADPS où ils pouvaient recevoir les conseils d'une nutritionniste et d'une psychomotricienne. Le partenariat a été renouvelé en 2017.

GA
R13
A

- **Actions sociales au bénéfice des adhérents :**

- Aides sociales ponctuelles. Elles sont gérées par le prestataire extérieur sur la base des grilles mises en œuvre en 2015 dans des conditions de gestion contrôlées (4 contrôles annuels). Pour les aides aux adhérents assurés en Santé/Prévoyance individuelle, l'activité a été soutenue en 2016 avec la réception de 968 nouvelles demandes et la clôture de 119 demandes de 2015 finalisées et closes en 2016. Le montant des aides sociales attribuées aux adhérents assurés en Santé/Prévoyance individuelle s'est élevé à 224k€ en 2016.
- En 2016, pour les aides aux adhérents assurés en Santé Prévoyance Collective, 31 demandes ont été reçues, 9 aides ont été accordées pour un total de 5 034 €, auquel il faut ajouter le versement d'une aide de 900 € pour un dossier de 2015 traité et clos en 2016.
- Par ailleurs les demandes d'aides sociales spécifiques (hors critères des grilles d'attribution des aides individuelles et collectives) ont été traitées par la Commission d'Aides Sociales, composée de 10 Délégués Régionaux et Délégués Régionaux Adjoints. La Commission s'est réunie 6 fois en janvier, mars, mai, juillet, octobre et décembre 2016 et a étudié 64 dossiers au total soit environ 10 dossiers par commission. On observe, en 2017 une augmentation constante du nombre de dossiers étudiés à chaque commission.
Enfin 4 647 coffrets-naissance ont été distribués aux familles d'adhérents des contrats individuels.

- **Dons en région:**

- En 2016, les 20 régions ADPS disposaient d'un budget de 6 250 € chacune.
- 60 remises de dons d'un montant total de 93 644 € ont ainsi pu être réalisées.
- Une forte diversité de projets été soutenus :
 - Handisport, Marche Nordique
 - Accompagnement à l'Hôpital, solidarité avec les personnes défavorisées,
 - Pédagogie autour de la santé.

Ces dons sont un vecteur important de l'image de l'ADPS en région. Ils permettent de rendre visible le partenariat avec l'assureur partenaire grâce à la présence d'agents généraux lors des cérémonies de remise.

- **Visibilité renforcée de l'ADPS :**

Le nouveau logo de l'ADPS a été officiellement lancé en 2016. Il a été mis en place sur l'ensemble des supports de l'association. Il était également visible à chaque manifestation et événement où l'ADPS était présente.

Avant

Après



Le Site internet refondu a été mis en ligne à la fin du mois de juillet 2016

- **Evolution de la gouvernance de l'Association:**

- La tenue de la comptabilité est effectuée par le Cabinet RSM depuis mi 2016. Le suivi et le pilotage des opérations comptables sont réalisés par le Trésorier de l'ADPS M. Alain Hornoy et le Secrétariat Général de l'ADPS
- Les commissions de l'ADPS associent les adhérents et le cas échéant l'assureur partenaire. La Commission du magazine Echos Santé se réunit 3 fois par an avant chaque parution du magazine, la Commission Sociale se réunit tous les 2 mois sous forme d'audioconférence, la Commission Site se réunit en fonction des besoins et des contraintes (une réunion en 2016).
- La Commission Assurance s'est réunie pour la 1^{ère} fois le 14 septembre 2016. Elle se retrouve au minimum une fois par an en fonction de l'actualité et des évolutions légales et réglementaires autour des contrats. L'ADPS est souscriptrice de contrats d'assurance de groupe tant pour des personnes physiques que pour les entreprises adhérentes à l'Association aussi bien en santé qu'en prévoyance. La Commission Assurance est l'interlocutrice privilégiée de l'assureur partenaire dans ce domaine, elle veille également à la bonne information du Conseil d'Administration et à la mise en œuvre des évolutions réglementaires.

- **Réunion annuelle des Délégués ADPS**

Comme chaque année une réunion de l'ensemble des Délégués a été organisée le 17 juin 2016. Elle s'est déroulée à Villard de Lans.

- Un point a été fait sur l'évolution de l'Assurance maladie, sur l'activité de l'Assureur partenaire Allianz et sur celle de l'ADPS
 - Une réflexion a été conduite autour du développement des actions afin de donner encore plus de visibilité à l'association. Différentes idées issues de ces travaux ont été retenues et mises en place :
 - o développement d'un partenariat entre l'ADPS et les commerciaux de l'Assureur Partenaire (présence d'agents généraux sur le stand de l'Euronordicwalk 2017, aux étapes de la randonnée cycliste entre Marmande et Montlhéry...).
 - o mise en ligne systématique des dons en région sur le site de l'ADPS,
 - o présence de l'ADPS sur les réseaux sociaux, création d'un Facebook ADPS,
 - o ouverture d'une réflexion sur la mise en place d'actions-inter-régionale,
 - o à l'issue de ces travaux de réflexion, le Conseil d'Administration a proposé pour 2017, une revalorisation du budget de chaque région, pour les dons qui est passé de 6 250 € à 10 000 €, ce qui représente 60 % d'augmentation.
- **L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport d'activité 2016 du Conseil d'Administration par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.**

3. Approbation des comptes de l'exercice 2016 et affectation du résultat

Alain HORNOY, Trésorier et Mickaël ZAO du Cabinet RSM, présentent les comptes de l'ADPS.

ADPS NATIONALE – COMPTE DE RESULTAT 2016

RECETTES en K€

Droits d'adhésion	2 817 k€
Produits exceptionnels	1 k€
Produits de publicité Echos Santé	338 K€
Produits financiers	<u>19 K€</u>
Total	3 175 k€

CHARGES en k€

Echos Santé et site ADPS	745,12 k€
Coffrets Naissance	290,00 k€
Aides sociales	224,79 k€
Dons en régions	251,14 k€
Autres charges	514,52 k€
Comptabilité Externalisée	43,18 k€
Frais Bancaires	<u>1,59 k€</u>
Total	2 080 k€

RESULTAT avant impôt* en k€ : 1 095 k€

*(impôts sur les bénéfices des placements : 5 k€)

- ***L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 et décide d'affecter le résultat 1 095 k€ de l'exercice en report à nouveau, à la majorité des votes exprimés à main levée avec 1 abstention.***

4. Quitus aux administrateurs

Après la présentation :

- du rapport d'activité du Conseil d'Administration 2016
- des comptes de l'exercice 2016.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner quitus au Conseil d'Administration pour toutes les actions accomplies au cours de l'année 2016.

- ***L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2016 par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.***



5. Renouvellement et élection des membres du Conseil d'Administration;

Claudine Cadiou présente la liste des candidats à un premier mandat au poste d'administrateur. Chaque candidature a été validée par le Conseil d'Administration du 8 septembre 2017 (9 h). Il est ensuite demandé à l'Assemblée Générale de se prononcer par rapport à chacune des propositions du Conseil d'Administration.

- Présentation de la candidature de M. Thierry GAILLARD
 - *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts désigne Monsieur Thierry GAILLARD en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté.*
- Présentation de la candidature de Mme Corinne HUGON
 - *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts désigne Madame Corinne HUGON en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté.*
- Présentation de la candidature de M. François LEPETIT
 - *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts désigne Monsieur François LEPETIT en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté.*
- Présentation de la candidature de M. Christian MOLINARI
 - *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts désigne Monsieur Christian MOLINARI en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté.*
- Présentation de la candidature de M. Frédéric RATTO
 - *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts désigne Monsieur Frédéric RATTO en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté.*

Claudine Cadiou présente la liste des administrateurs candidats au renouvellement de leur mandat. Chaque demande de renouvellement a été validée par le Conseil d'Administration du 8 septembre 2017 (9 h). Il est ensuite demandé à l'Assemblée Générale de se prononcer par rapport à chacune des propositions du Conseil d'Administration.

- Présentation de la demande de renouvellement de mandat de M. Christian AUGUSTE-DORMEUIL
- *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian AUGUSTE-DORMEUIL en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté.*
- Présentation de la demande de renouvellement de mandat de M. Robert BARGET
- *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Robert BARGET en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté.*
- Présentation de la demande de renouvellement de mandat de M. Alain BERTRAND
- *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alain BERTRAND en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté.*
- Présentation de la demande de renouvellement de mandat de M. Joël BOUZIN
- *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Joël BOUZIN en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté.*
- Présentation de la demande de renouvellement de mandat de Mme Marie-Annick CHOLET
- *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie-Annick CHOLET en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté*
- Présentation de la demande de renouvellement de mandat de Mme Catherine COZIGOU
- *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Catherine COZIGOU en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté*

- Présentation de la demande de renouvellement de mandat de Mme Andrée DEBERT
- *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Andrée DEBERT en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté*
- Présentation de la demande de renouvellement de mandat de Mme Anne-Marie FRANFOR
- *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Anne-Marie FRANFOR en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté*
- Présentation de la demande de renouvellement de mandat de Mme Françoise GUILHERMET
- *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Françoise GUILHERMET en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté*
- Présentation de la demande de renouvellement de mandat de M. Alain HORNOY
- *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alain HORNOY en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté.*
- Présentation de la demande de renouvellement de mandat de M. Alain JUCHAT
- *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alain JUCHAT en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté.*
- Présentation de la demande de renouvellement de mandat de M. Philippe MARECHAL
- *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe MARECHAL en qualité d'administrateur pour une durée de 3 ans par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représenté.*

- Présentation de la demande de renouvellement du mandat de Mme Claudine CADIOU, candidate présentée par l'assureur partenaire.
- ***L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve parmi les candidats présentés par l'assureur partenaire le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Claudine CADIOU en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.***
- Présentation de la demande de renouvellement du mandat de Mme Nathalie CALDEIRA, candidate présentée par l'assureur partenaire.
- ***L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve parmi les candidats présentés par l'assureur partenaire le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Nathalie CALDEIRA en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.***
- Présentation de la demande de renouvellement du mandat de Mme Nathalie THOOL, candidate présentée par l'assureur partenaire.
- ***L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des Statuts, approuve parmi les candidats présentés par l'assureur partenaire le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Nathalie THOOL en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans.***

6 Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Claudine CADIOU rappelle les dispositions de l'article 13-12 des Statuts de l'ADPS qui stipulent :
« *L'Assemblée Générale Ordinaire a seule qualité pour autoriser la signature d'avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association ou pour procéder à leur résiliation, mais peut déléguer au Conseil d'Administration, par une ou plusieurs résolutions, et pour une durée qui ne peut excéder 18 mois, le pouvoir de résilier ou de signer un ou plusieurs avenants dans des matières que la résolution définit (...)* »

Conformément aux dispositions de l'article 13-12 des statuts, il est demandé à l'Assemblée Générale de donner délégation au Conseil d'Administration - pour une durée maximale de 18 mois - pour mettre en œuvre les modifications relatives aux conventions d'assurance souscrites par l'association dans l'intérêt de ses adhérents, issues des évolutions réglementaires.

- ***L'Assemblée Générale donne délégation au Conseil d'Administration- pour une durée maximale de 18 mois pour mettre en œuvre les modifications relatives aux conventions d'assurance souscrites par l'association dans l'intérêt de ses adhérents, issues des évolutions réglementaires. Cette délégation est approuvée par l'Assemblée Générale par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés.***

7 Toute autre question de la compétence de l'Assemblée Générale

Aucune autre question de la compétence de l'Assemblée Générale n'est soulevée.

8 Informations générales et perspectives 2017.

Claudine Cadiou présente la feuille de route 2017 de l'ADPS. Tout au long de l'année 2017, la présence et de la visibilité de l'Association ont été renforcées :

- auprès des entreprises par l'envoi de la lettre électronique Vigi'Santé et par la mise en place d'une action de prévention auprès des salariés des entreprises qui consiste en un dépistage des risques cardio-vasculaires avec BePatient et en partenariat avec l'assureur partenaire.
- par un soutien continu à la recherche. L'ADPS a été l'un des acteurs majeurs de la journée de la recherche médicale qui s'est tenue dans les locaux de l'assureur partenaire, le 27 mars 2017.
- au travers du partenariat Euronordicwalk 2017: L'ADPS a été partenaire majeur du plus grand rassemblement européen de marche Nordique qui s'est tenu à Lans en Vercors du 9 au juin 2017. L'ADPS avait un stand plus grand et plus visible qu'en 2016. Outre les animations déjà proposées d'une neuropsychologue et d'une diététicienne, les nombreux visiteurs pouvaient rencontrer des agents généraux l'assureur partenaire et également faire un test de dépistage des risques cardio-vasculaire avec BePatient.
- par une participation active à la 14^{ème} randonnée cycliste « Tomate contre la Dystonie » entre Marmande et Monthéry. Deux véhicules logotés aux couleurs de l'ADPS faisaient partie de la caravane. Les agents généraux l'assureur partenaire sollicités à chaque étape de la randonnée ont contribué au succès de l'événement.
- par une sollicitation directe de l'ADPS auprès des réseaux commerciaux d'Allianz afin d'identifier des adhérents susceptibles d'être recrutés aux postes de délégués régionaux ou de délégués régionaux adjoints.
- lors des différentes remises de dons en région en présence de la presse et des médias locaux et des agents généraux de l'assureur partenaire.

Claudine CADIOU présente les points de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire en détaillant les principales modifications des statuts.

9 Approbation de modifications statutaires

(statuts consultables dans leur nouvelle version et leur intégralité en séance)

- ajustement de l'article 3 «Objet de l'Association», paragraphe n°6: enrichissement de l'objet de l'association permettant à l'ADPS, compte-tenu de son expertise et de ses compétences développées en matière d'aide et d'action sociale de répondre à toutes demandes ou consultations de l'assureur partenaire dans ce domaine,
- ajustement de l'article 6 «Composition de l'Association»: possibilité ouverte aux entreprises ayant souscrit au bénéfice de leurs salariés, un contrat collectif santé ou prévoyance directement auprès d'Allianz, d'adhérer à l'ADPS,
- ajout d'un article n°12 «Dépenses» relatif à la nature des dépenses engagées par l'association,



- ajustement de l'article n° 13 «Conseil d'Administration» avec les nouvelles dispositions de l'article n°6, ci-dessus,
- autres ajustements de l'article n° 13 :
 - prise en compte des moyens de communication modernes (conseil d'administration par visio-conférence...),
 - mise en conformité avec l'article L141-7 et R141-6 du code des assurances concernant la délégation de signature de contrats d'assurance conférée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration,
 - prise en compte la création possible par le Conseil d'Administration de commissions techniques spécialisées
 - prise en compte du possible recours, par le Conseil d'Administration, à des conseillers techniques et personnalités qualifiées
- ajout d'un article 14 « Commissions techniques » qui précise le rôle des commissions techniques

En conclusion de sa présentation, Claudine Cadiou souligne que l'Association de Prévoyance Santé a pris la décision de modifier ses statuts afin de les rendre plus actuels **et** plus opérationnels.

- ***Résolution : L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des motifs conduisant à des modifications des statuts approuve ces modifications dans leur globalité et telles que reprises dans les termes de la version des nouveaux statuts par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés***

Claudine CADIOU présente le point de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire:

10 Pouvoirs à donner pour l'accomplissement de toutes formalités légales :

Claudine Cadiou demande à l'Assemblée générale de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale d'effectuer toutes formalités légales auprès des autorités compétentes.

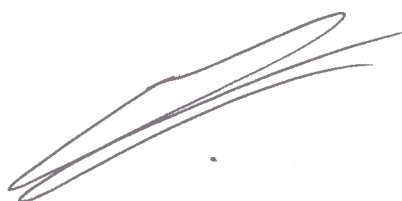
- ***Résolution : L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Mixte, à l'effet, d'effectuer toutes les formalités auprès de toutes autorités compétentes par un vote à main levée à l'unanimité des Adhérents présents et représentés***

Informations générales:

- Un résumé en image des principales actions 2016 de l'ADPS est présenté aux adhérents.
- M. Henri Kam (Directeur Général de KCIOP) intervient auprès de l'Assemblée Générale. Après un rappel des temps forts de l'édition de l'Euronordicwalk 2017, il présente les objectifs et les contraintes de calendrier dans l'organisation de l'Euronordicwalk 2018. Henri Kam souligne la nécessité pour la société KCIOP d'être informée dans les meilleurs délais de la décision de l'ADPS de renouveler son engagement dans le cadre du partenariat 2018.

Aucun membre présent ne désirant reprendre la parole, le Président remercie les intervenants et les Adhérents, et clôt la séance à 13 heures 15.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, qui est signé par :



M. Robert BARGET
Président



Claudine CADIOU
Secrétaire Générale ADPS



Martin PIOLLET
Secrétaire de séance

A Paris la Défense, le 8 septembre 2017.

2013

